académie Créteil
direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-et-Marne

Melun, le 1er septembre 2016

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne

A

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

Cabinet

Inspecteur de l'éducation nationale adjoint

Affaire suivie par
François MORIN

Téléphone
01 64 41 26 09
Fax
01 64 37 71 03

Courriel
Ce.77iena@ac-creteil.fr

Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun cedex

Objet : Tableau des procédures 1er degré – mise à jour 2016 / 2017

Depuis plusieurs années maintenant, un tableau dit des procédures 1er degré, vous est envoyé en début d'année scolaire, afin de vous aider dans les différentes procédures de veille qu'exerce l'Ecole Primaire sur les élèves qui lui sont confiés.
Je vous rappelle que face aux diverses formes de violence que vous rencontrez aujourd'hui dans l'exercice de votre mission, trois grands dispositifs de vigilance sont mis en place. Ils concernent l'absentéisme scolaire, les incidents liés à la violence et les informations préoccupantes relatives à des suspicions de mise en danger d'un élève mineur.
Chacun d'eux est traité par des services ou des organismes différents. Leurs procédures sont donc particulières et, de ce fait, peuvent, parfois, amener une certaine confusion.

Sous la forme d'un tableau synthétique que **vous devrez afficher**, vous sont présentés ces 3 grands dispositifs de vigilance augmenté de ce qui concerne les accidents scolaires, avec leur procédure spécifique.

J'insiste sur la nécessité de **renseigner de façon détaillée** les différents documents, dans leur version mise à jour (cf. documents joints), que vous trouvez en ligne sur le site : www.dsden77.ac-creteil.fr

- 1er degré
- Vie scolaire 1er degré - Espace administratif et juridique
- formulaires administratifs.

Vous veillerez à utiliser les formulaires dans la version actualisée, jointe à cet envoi.

Je souligne également l'importance de la **rapidité de transmission de l'information à votre IEN** comme celle de **solliciter le conseil de votre IEN avant toute décision importante**.

Je souhaite que ce document vous aide à éviter les confusions de procédures et sais pouvoir compter sur votre professionnalisme.

L'Inspectrice académique
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Patricia GALEAZZI